Nations Unies E/CN.6/2019/NGO/96

Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Soixante-troisième session
11-22 mars 2019
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

Déclaration présentée par European Women's Lobby, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

18-20183 (F) 271118 111218

Merci de recycler

Déclaration

Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services sociaux et les infrastructures durables constituent nos mécanismes collectifs de solidarité, fondés sur le principe selon lequel chaque femme, chaque homme, chaque fille et chaque garçon a le droit de vivre dans des conditions d'égalité, dans la dignité et sans violence. La protection sociale est un droit de la personne reconnu par plusieurs instruments juridiques internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle joue un rôle vital à la fois en prévenant la pauvreté des femmes et en leur permettant d'en sortir. Les systèmes de protection sociale doivent être protégés et étendus et fournir des ressources suffisantes pour remplir leur rôle de mécanisme de distribution de revenus et de prestation de services sociaux.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing imposent aux gouvernements l'obligation de « mettre en place des systèmes de sécurité sociale partout où il n'y en a pas et [de] réaménager ceux qui existent afin d'assurer la parité entre les sexes, à tous les âges de la vie ». L'insécurité économique et les politiques d'austérité de la dernière décennie ont cependant affaibli les droits sociaux et aggravé les inégalités existantes en matière de protection sociale, d'accès aux services publics et d'infrastructures, qui touchent toutes de manière disproportionnée les femmes.

Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services sociaux et les infrastructures durables sont également essentiels à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectifs de développement durable). Les gouvernements se sont engagés à « mettre en place des systèmes de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale » afin de réduire et de prévenir la pauvreté (cible 1.3 associée aux objectifs de développement durable). Cet engagement en faveur d'une protection universelle pour tous est réaffirmé dans la recommandation nº 202 de l'Organisation internationale du Travail sur la protection sociale minimale.

Depuis la dernière décennie, la réduction des dépenses publiques se traduit par une baisse des investissements dans les services publics, qui a de fortes répercussions sur les femmes. Dans de nombreux pays, le secteur public a été le moteur de l'égalité femmes-hommes en matière d'emploi. Il offre de meilleures perspectives d'emploi et conditions de travail et de rémunération, et instaure des conditions permettant aux femmes et aux hommes de partager le travail rémunéré et non rémunéré : des congés payés, des services de soins et d'autres possibilités d'équilibrer vie professionnelle et vie privée, comme cela est indiqué dans les conclusions concertées de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme. Les réductions d'effectifs dans le secteur public touchent directement les femmes, qui représentent la grande majorité du personnel de ce secteur. Les coupes budgétaires de ce secteur constituent une menace majeure pour l'égalité femmes-hommes, tant en matière d'emploi qu'en ce qui concerne la prestation de services sociaux financés par des fonds publics, dont les femmes dépendent plus que les hommes.

L'austérité a eu des conséquences désastreuses sur les femmes à bien des égards et en particulier pour ce qui est de leur accès à des services sociaux de qualité et d'un coût abordable et à des infrastructures durables. Elle se traduit par la suppression ou la réduction de services visant à mettre fin aux violences faites aux femmes et à soutenir les victimes de telles violences, notamment les centres d'accueil et les services d'aide d'urgence destinés aux victimes de viol. La réduction de ces services

constitue une fausse économie, et menace gravement les droits fondamentaux des femmes. Elle a un coût très élevé dont la société devra s'acquitter à court, moyen et long terme, à mesure que la violence contre les femmes augmentera.

La réduction des services publics imposée par les politiques d'austérité a un double effet sur les femmes : d'une part elle nuit à leur indépendance financière et aggrave leur pauvreté, et d'autre part, elle les oblige à pallier les effets de la diminution des services publics à mesure que ces services doivent de nouveau être pris en charge par les ménages. Cette situation, conjuguée à l'affaiblissement des mesures de conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, menace de gommer les progrès réalisés à ce jour et mène au recul de la participation des femmes dans tous les domaines et à un retour à la répartition traditionnelle des rôles entre les deux sexes.

Les obstacles auxquels les femmes se heurtent sur le marché du travail donnent lieu à un écart important entre leurs pensions de retraite et celles des hommes, qui condamne bon nombre d'entre elles à la pauvreté lorsqu'elles sont âgées. Les pensions de retraite constituent un mécanisme vital de solidarité intergénérationnelle relevant de la protection sociale, ainsi qu'un facteur clé de la réalisation de la cible 1.3 associée aux objectifs de développement durable. Toutefois, le montant des prestations ne suffit souvent pas à combattre la pauvreté des personnes âgées, en particulier des femmes. Le montant des pensions des femmes pâtit du modèle obsolète selon lequel l'homme était le soutien de famille. L'effet cumulatif des inégalités entre les sexes tout au long de la vie, l'écart salarial entre femmes et hommes, le temps passé hors du marché du travail à s'occuper des enfants et d'autres membres de la famille à charge, et la surreprésentation des femmes dans le travail à temps partiel et dans les secteurs peu rémunérés de l'économie entraînent des écarts de revenu excessifs entre les sexes dans la vieillesse. Dans l'Union européenne, l'écart moyen entre les pensions de retraite des hommes et celles des femmes est de 40 %.

Nous exhortons par conséquent les gouvernements, en particulier dans le cadre des réformes en cours des retraites et de la fiscalité, à combler l'écart entre les pensions de retraite des hommes et celles des femmes et à modifier, dans les politiques fiscales et de protection sociale, le modèle obsolète fondé sur un soutien de famille de sexe masculin. Les régimes de retraite devraient être conçus de manière à réduire les inégalités économiques entre femmes et hommes et à assurer leur égalité en matière de rémunération et de carrière tout au long de leur vie. Nous demandons que soit instaurée une pension de vieillesse universelle de base qui permette d'assurer un niveau de vie adéquat à tous, une attention particulière étant accordée à l'écart de revenu entre les femmes et les hommes tout au long de la vie.

Nous appelons les gouvernements à investir dans les infrastructures sociales et les services sociaux. Il faut soutenir les femmes de tout âge, de la grossesse à la maternité, ainsi que lors de la reprise du travail, au moyen des services publics et des systèmes de protection sociale. Toutes les mères devraient avoir accès à des soins obstétriques de qualité, indépendamment de leur statut social et de leur situation économique.

Nous demandons que soit établi un congé parental individuel rémunéré et non transférable. Cela augmenterait le nombre de jours de congé pris par les hommes et instaurerait les conditions nécessaires pour que la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée et familiale soit une responsabilité partagée qui n'incombe pas uniquement aux femmes. Les mesures de conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée devraient s'accompagner, tout au long du cycle de

vie, de services de garde d'enfants et d'autres services de soins accessibles et de qualité, financés par les pouvoirs publics.

Nous appelons les gouvernements à véritablement instaurer l'égalité femmes-hommes, afin de transformer les sociétés dans l'intérêt de tous. Il s'agit notamment de tenir compte de cette égalité lors de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de toutes les politiques, y compris en matière de protection sociale, de services sociaux et d'infrastructures durables.

Nous exhortons les gouvernements et les donateurs à appliquer, dans le cadre de l'instauration de l'égalité femmes-hommes, la budgétisation axée sur cette égalité, pour faire en sorte que l'allocation des recettes provenant des impôts collectifs et les dépenses financées par les fonds publics et les donateurs réduisent les inégalités entre les sexes et le travail non rémunéré des femmes. Il est également crucial que les femmes aient leur mot à dire dans la manière dont l'argent public est dépensé et que des ressources spécifiques soient allouées à la lutte contre les inégalités femmes-hommes en matière de protection sociale, d'accès aux services sociaux et d'infrastructures durables.

Dans le cadre de l'instauration de l'égalité femmes-hommes, il est essentiel que les pouvoirs publics coopèrent avec la société civile, en particulier avec les associations dirigées par des femmes et des filles, les femmes qui défendent les droits de la personne et les groupes féministes. Ce n'est qu'en associant véritablement la société civile à ce processus qu'il sera possible d'inscrire les besoins et les intérêts des femmes et des filles aux programmes d'action politiques aux niveaux local, national et international.

Nous appelons les États Membres de l'ONU à :

- Empêcher la privatisation des services publics dictée par le profit et garantir l'accès de tous à ces services ;
- Instaurer les conditions propices à l'égalité des femmes et des hommes en matière de rémunération et de carrière tout au long de leur vie en modifiant le modèle obsolète du soutien de famille de sexe masculin qui continue à définir les systèmes de protection sociale de nombreux pays, au détriment de l'égalité d'accès des femmes à ces systèmes ;
- Respecter les droits fondamentaux des femmes en veillant à ce qu'il n'y ait aucune réduction des services destinés à mettre fin à la violence perpétrée contre elles par des hommes et à soutenir les victimes de telles violences ;
- Mettre en place une infrastructure publique visant à prévenir et à protéger les victimes de la violence masculine du marché du sexe et à leur permettre d'en sortir ;
- Introduire un congé parental individuel rémunéré et non transférable, afin d'assurer un partage plus équitable, au sein des couples et des familles, des soins à prodiguer ;
- Investir dans des services de soins accessibles, de qualité et d'un coût abordable tout au long du cycle de vie et les développer ;
- Valider les compétences acquises dans un cadre informel de façon à faciliter le retour des femmes sur le marché du travail ;
- Assurer un revenu garanti universel, tout au long du cycle de vie ;

- Veiller à ce que les réformes des retraites n'accroissent pas l'inégalité femmes-hommes, à savoir l'écart entre les sexes en matière de pensions, en tenant compte des particularités de la vie professionnelle des femmes ;
- Mettre en place une pension de vieillesse universelle de base adéquate, qui ne soit pas soumise à des conditions de ressources ;
- Abolir les exonérations d'impôts et de cotisations à la sécurité sociale, en particulier dans la catégorie des bas salaires, qui évitent de devoir contribuer aux systèmes de protection sociale à court terme mais ont des effets négatifs à long terme, en ce qui concerne par exemple les pensions de retraite ;
- Promouvoir l'instauration de l'égalité femmes-hommes et la budgétisation axée sur cette égalité lors de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de toutes les politiques dans le but de parvenir à une économie durable sur le plan écologique et social ainsi que pour les femmes et les hommes.